

INSCRIPTIONS

- La gestion des inscriptions et de l'attribution des parcelles sont sous la responsabilité du comité organisateur municipal.
- Les personnes désirant une parcelle doivent remplir le formulaire et le retourner par courriel ou par la poste avec la contribution demandée de 20 \$ (argent ou chèque) à l'adresse suivante :

Hôtel de Ville de Bolton-Est / Jardins Bloomfield
858, route Missisquoi, Bolton-Est, QC J0E 1G0

- Les personnes n'ayant pas réussi à louer une parcelle cette saison, seront mis sur une liste d'attente.
- Les jardiniers de la saison 2019 auront préséance sur la saison suivante; en temps opportun, ils seront invités à s'inscrire à nouveau.
- Toutes les parcelles non attribuées seront distribuées à des nouveaux jardiniers et/ou deviendront des espaces thématiques collectifs
- Une parcelle individuelle par adresse civique.
- Offert à tous les résidents et villégiateurs de Bolton-Est
- Pour les résidents des municipalités avoisinantes, soit St-Étienne de Bolton, Eastman et Austin. Ces résidents pourront avoir accès à une parcelle pour une location de deux étés. Avant la fin du deuxième été, le comité évaluera les demandes de ces citoyens et ainsi prendra une décision pour un renouvellement ou une redistribution aux citoyens de Bolton Est.

RÈGLEMENTS

- Les Jardins Bloomfield sont ouverts tous les jours, de 7h à 22h.
- Les jardiniers et leurs invités doivent respecter les règlements municipaux en vigueur au parc Terrio; ces règlements sont affichés à l'entrée du parc.
- Les animaux sont permis. Cependant, nous vous demandons de les garder en laisse en tout temps et de ramasser les matières fécales de votre animal.
- Les jardiniers doivent utiliser les bacs de rebuts prévus à cet effet au parc Terrio. Soyez vigilants, utilisez le bon bac (compostage, recyclage et déchets)
- Si vous constatez un bris, avisez-nous immédiatement via Facebook, par téléphone, par courriel, par note au tableau.
- Vous pourrez stationner votre voiture dans les espaces réservés à cet effet au parc Terrio.
- Il est interdit de déplacer sa voiture jusqu'à la bordure du jardin.

ENTRETIEN DE LA PARCELLE INDIVIDUELLE

- Le jardinier est responsable de sa parcelle: amendement de la terre, désherbages de sa parcelle et des chemins qui la borde, semence et récolte.
- Afin de ne pas déborder de sa parcelle, il est important de tenir compte des distances de plantation indiqué pour chaque plante.
- Il est interdit de récolter dans le jardin d'un autre jardinier.
- Si vous devez vous absenter de votre jardin (maladie, vacance), SVP prenez les arrangements pour que quelqu'un d'autre s'en occupe. Les personnes responsables des parcelles non récoltées recevront un avertissement, s'il n'y a pas de réponse, les organisateurs disposeront de la récolte.
- L'entretien printanier du jardin doit être débuté avant le 1 juin (sujet à changement selon les conditions climatiques), sinon il sera octroyé à un autre résident. L'entretien printanier inclut le désherbage, le labourage et l'ajout de compost.
- En fin de saison, les jardiniers sont priés de vider ou fermer leur jardin pour l'année prochaine. La date de clôture est le 7 novembre. L'entretien automnal inclut de retirer tous les légumes annuels et retirer tous les accessoires du jardin. Si vous vous réinscrivez l'année suivante, les plantes qui peuvent rester : les vivaces, herbes condimentaires et ail planté à l'automne.
- L'utilisation d'insecticides, pesticides, d'herbicides et d'engrais artificiels - roténone, boule à mites, bois traité ou peint - est défendu.
- L'agriculture biologique est notre priorité et la biodiversité de votre parcelle est la clé permettant d'éviter les insectes ravageurs et les maladies.
- Pas de fumier frais mais le fumier vendu en sac dans les centres de jardin est autorisé.
- Les supports, tuteurs et plantes ne doivent pas dépasser six (6) pieds de hauteur à partir de l'allée.
- Voici les espèces interdites : cannabis, tabac, datura
- Voici les espèces qui devront être placées à des endroits réservés compte tenu de leur propension à envahir ou à devenir très haute : menthe, framboise, agastache, topinambour, raifort, consoude, livèche, maïs, tournesol.
- Les courges d'hiver (butternut, courge poivrée, courge spaghetti) et les citrouilles sont très envahissantes. Elles peuvent être plantées dans vos jardins mais elles ne doivent pas dépasser les limites de votre jardin.
- Par ailleurs, les espaces collectifs seront bâtis ensemble et pourront par exemple accueillir des vivaces et herbes médicinales, fleurs et plantes mentionnées ci-dessus.
- Concernant vos surplus, SVP les déposer dans la boîte prévue à cet effet. Le CAB Missisquoi-Nord se fera un plaisir de venir les récupérer et les transformer.

REGISTRATIONS

- The municipal organising committee is responsible for the registration process and parcel assignment.
- Citizens interested in a parcel will fill in the registration form at the reception of City Hall and remit the 20\$ (cash or cheque) registration fee or return by mail at the following address:
Bolton-East City Hall/Bloomfield Gardens
858, Missisquoi Rd, Bolton-East, Qc J0E 1G0
- If no parcel available in the current year, your name will be placed on a waiting list.
- The 2019 season gardeners will have priority for the next season; in due time, they will be invited to register again.
- All non-assigned parcels will be distributed to new gardeners and/or will become thematic collective spaces.
- One individual parcel by civic address.
- Offered to all permanent and part-time residents of Bolton-East.
- Residents of neighboring areas (St-Etienne de Bolton, Eastman and Austin will have access to a parcel for two consecutive summers. Before the end of the second summer, the committee will evaluate all the requests for a parcel and decide to renew or to reassign to a Bolton-East resident.

RULES

- Bloomfield Gardens' opening hours are from 7h to 22h every day.
- The gardeners and their family must respect the municipal regulations of Parc Terrio as described at the park entrance.
- Animals are permitted if they are on a leash at all times. You are required to pick up after your animals.
- Gardeners must use garbage bins for this purpose at Terrio Park. Please make sure to use the right bin (compost, recycling or garbage).
- If you are aware of any damage, please advise us immediately via Facebook, by phone, email or by leaving a note on the board.
- You can park your car in the reserved spaces at Terrio Park.
- It is forbidden to drive towards the garden as such except on chore days if you need to drop off bulky items.

REQUIRED MAINTENANCE OF INDIVIDUAL PARCEL

- Each gardener is responsible for their parcel: maintenance, removal of weeds, preparing, sowing and harvesting.
- It is forbidden to pick in another gardener's parcel.
- If you cannot take care of your garden (vacation, sickness), please ensure your replacement. Gardeners of abandoned parcel will receive notice/warning. If no response, the committee will take over garden and distribute the harvest.
- The spring preparation of the garden must be started by June 1 (this can vary; weather permitting). The parcel can be assigned to another gardener if the date is not respected. The spring preparation of your garden includes weeding, plowing and addition of compost.
- At the end of the season, gardeners are asked to empty and close their parcel for next year. Closing date is november 7. The fall maintenance includes removing all annual plants and accessories. If you are registered for the next season, you can leave the following plants in your garden: perennials, herbs and garlic.
- Use of pesticides, insect repellents, weed killers, artificial fertilisers – rotenone, moth balls, preserved or painted wood – is forbidden.
- Organic farming is our priority and biodiversity of your garden is the key to prevent pests and diseases.
- Plants and supports for plants cannot measure more than 6 feet high.
- The following plants are forbidden: cannabis, tobacco and Datura.
- The following plants will need to be sowed in reserved parcels due to their spreading nature or height: mint, raspberry, agastache, Jerusalem artichokes, horseradish, comfrey, lovage parsley, corn, sunflowers and strawberries.
- Winter squash (butternut, spaghetti, acorn) and pumpkins are invasive. You can plant these in your garden. However make sure they do not spread out of the limits of your parcel.
- The collective parcels will be prepared will all willing gardeners and will welcome for example perennials and medicinal herbs, above mentioned flowers and plants.
If you have a surplus of vegetables, please deposit it in the designated box. Weekly, the CAB Missisquoi-Nord will be happy to collect and transform it